

2 JOURS

14HEURES

Formation initiale Sauveteur Secouriste du Travail SST

Public concerné

Tout public.

Nombre de participants

De 4 à 10 stagiaires

Intervenant

Formateur certifié par l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS), à jour de formation continue.

Délai d'accès

Inscription 48H00, au plus tard, avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.

Modalité d'accès

Veillez me contacter par mail
gerald_charlet@orange.fr ou par téléphone
07.82.65.21.59

Modalité de la formation

Présentiel en intra ou en inter

Méthode d'apprentissage

Le déroulement de la formation alterne les parties théoriques et pratiques. - Etude de cas, exposé interactif, démonstration. Pratique, mises en situations professionnelles (40% de formation théorique et 60% de formation pratique).

Moyens techniques

Matériel SST
Vidéo-projection

Validation de la formation

Les candidats ayant participé activement à l'ensemble de la formation et qui ont satisfait aux deux épreuves certificatives dans leur intégralité de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence, peuvent prétendre à l'obtention du certificat SST.

Tarif

260€/stagiaire
Le prix de la formation est donné à titre indicatif.

Accessibilité aux PSH

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être engagé pour faciliter leur parcours. Merci de nous contacter.

Attribution finale

Attestation de formation.
1 nouveau certificat SST.

QUE DIT LA REGLEMENTATION ?

Le certificat de SST est valable 24 mois. Avant la fin de cette période de validité, le SST doit suivre et valider une session de Maintien et d'Actualisation de ses Compétences (MAC) de SST, pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois.

VOTRE FORMATION

PREREQUIS :

Cette formation ne nécessite aucun prérequis.

OBJECTIFS :

Intervenir de façon adaptée face à une situation d'accident de travail.
Mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise
La formation permet aux intervenants d'évaluer et actualiser l'action de prévention dans l'entreprise. Il appartient à l'entreprise qui le souhaite de mettre en place une formation de Maintien et Actualisation des Compétences plus fréquente pour une meilleure efficacité en cas d'accident. La formation SST répond aux obligations par l'article R4224-15 du code du travail imposant la présence de secouristes sur le lieu de travail.

PROGRAMME DE FORMATION :

Conformément au Guide des données et conduites à tenir de l'INRS (v7 01-2020) :

- 1 - Intervenir face à une situation d'accident du travail :
 - Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
 - Rechercher les dangers persistants pour protéger
 - Examiner la ou les victime(s)
 - Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours
 - Secourir la victime de manière appropriée :
 - La victime saigne abondamment
 - La victime s'étouffe
 - La victime se plaint d'un malaise
 - La victime se plaint de brûlures
 - La victime se plaint d'une plaie
 - La victime se plaint de douleur empêchant certains mouvements
 - La victime ne répond pas, elle respire
 - La victime ne répond pas, elle ne respire pas
- 2 - Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise :
 - Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.
 - Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail.
 - Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention dans les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.